

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE



L'an deux mille seize,

le 29 mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à l'Espace du Lenn à Ambon en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION  
23 MARS 2016

DATE d'AFFICHAGE  
05 AVRIL 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 35  
Votants : 36

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNALT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : M. Hervé MICHAUD, - Mme Martine PENOT.

**Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Mireille LUCAS a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°34-2016 – POLE RESSOURCES ET FINANCES – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET ANNEXE MAISON FUNERAIRE (402)**

Au vu des orientations budgétaires (DOB) débattues par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2016, M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, présente le projet de Budget Primitif 2016 du Budget Annexe Maison Funéraire.

Le projet de budget et une note de présentation des Budgets Primitifs 2016 ont été adressés aux conseillers communautaires.

**En section de fonctionnement :**

Dépenses de Fonctionnement	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	BP 2016
<b>Ecritures réelles</b>			
011 Charges à caractère général	29 550,00		29 550,00
012 Charges de personnel	10 690,00		10 690,00
65 Autres charges de gestion courante	2 600,00		2 600,00
67 Charges exceptionnelles	1 000,00		1 000,00
<b>Ecritures d'ordre ou sans réalisation</b>			
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 903,00		10 903,00
<b>TOTAL Dépenses de fonctionnement</b>	<b>54 743,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 743,00</b>

*\* chapitre ne donnant pas lieu à réalisation*

Recettes de Fonctionnement	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	BP 2016
<b>Ecritures réelles</b>			
75 Autres produits de gestion courante	25 363,92		25 363,92
<b>Ecritures d'ordre ou sans réalisation</b>			
002 Résultat reporté*	26 194,08		26 194,08
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 185,00		3 185,00
<b>TOTAL Recettes de fonctionnement</b>	<b>54 743,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 743,00</b>

\* chapitre ne donnant pas lieu à réalisation

**En section d'investissement :**

Dépenses d'Investissement	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	BP 2016
<b>Ecritures réelles</b>			
20 Immobilisations incorporelles	1 000,00		1 000,00
21 Immobilisations corporelles	32 150,65		32 150,65
<b>Ecritures d'ordre ou sans réalisation</b>			
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 185,00		3 185,00
<b>TOTAL Dépenses d'Investissement</b>	<b>36 335,65</b>	<b>0,00</b>	<b>36 335,65</b>

\* chapitre ne donnant pas lieu à réalisation

Recettes d'Investissement	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	BP 2016
<b>Ecritures d'ordre ou sans réalisation</b>			
001 Solde d'exécution reporté *	25 432,65		25 432,65
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 903,00		10 903,00
<b>TOTAL Recettes d'Investissement</b>	<b>36 335,65</b>	<b>0,00</b>	<b>36 335,65</b>

\* chapitre ne donnant pas lieu à réalisation

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe Maison Funéraire.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 08/04/16

Le Président,

